

**COMMUNE DE SAINT-GENES-CHAMPESPE**  
**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 17 MAI 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept mai,  
le **Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GENES-CHAMPESPE**, dûment convoqué,  
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Roland PERRON,  
Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 mai 2024.

Présents : Roland PERRON, Alain CHAUVET, Bruno JUILLARD, Amélie CHAPEL, Arnaud  
VAISSAIRE, Serge CHARBONNEL, Gérard VESSERE, Jacques MINET et Isabelle  
GUITTARD.

Absents : Pierre PERRON et Odette BRASSIER.

Excusé : .

Secrétaire de séance : Alain CHAUVET.

**Le Procès-Verbal de la séance du 12 avril 2024 a été approuvé à l'unanimité.**

**Objet n° 1 : VENTE PARTIE D'UN TERRAIN COMMUNAL A M. ET MME RICHARD  
BERNARD.**

Délibération n° DE\_2024\_039

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° DE\_2023\_080 relative  
à la demande de M. et Mme Richard BERNARD pour l'achat d'une partie du terrain communal  
cadastré section ZX n° 66. Cette demande avait pour objectif de créer un espace naturel afin de  
valoriser la friche par la plantation d'arbres et de créer un petit étang dans cette zone humide et  
qui sera apte à recevoir les eaux pluviales.

Monsieur le Maire fait part également au Conseil Municipal du document d'arpentage qui  
précise la superficie exacte du terrain concerné.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,  
accepte de vendre sur le budget du lotissement une partie de la ZX n° 66 à M. et Mme Richard  
BERNARD pour 1 610 m<sup>2</sup> au prix de 3,50 € soit 5 635 €. Le Conseil Municipal tient à préciser  
que le terrain est non viabilisé, non viabilisable et non constructible. Cette vente de terrain n'est  
pas assujettie à la TVA. Les frais de notaire seront également à la charge des acquéreurs.

**Objet n° 2 : EXPOSÉ ET ANIMATION ASTRONOMIE DU 30 AOUT 2024 A  
DESTINATION DU GRAND PUBLIC.**

Délibération n° DE\_2024\_040

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du devis de l'association des Astronomes  
Amateurs d'Auvergne concernant l'organisation d'une manifestation comprenant un exposé et  
une animation.